



PROJET PEDAGOGIQUE



Accueil de Loisirs Noyelles-Lès-Seclin - Mercredis récréatifs – Accueil périscolaire



Sommaire

1. Descriptif de l'accueil de loisirs	
Situation géographique.....	3
Les dates.....	3
Le public.....	3
Les équipes.....	3
2. Accueil de loisirs de Noyelles-Lès-Seclin : rappel des objectifs éducatifs du PEDT.....	4
3. Les objectifs pédagogiques.....	4
4. Les sorties extérieures.....	6
5. Les animations.....	6
6. L'organisation de l'accueil de loisirs	
Les inscriptions.....	8
Les horaires.....	8
Journée type.....	8
Les repas et régimes alimentaires.....	8
Le goûter.....	9
Les temps libres.....	9
Le temps calme.....	9
La santé et les soins.....	9
Les vêtements.....	10
Le téléphone.....	10
La cigarette, l'alcool et la drogue.....	10
Les transports.....	10
La communication.....	11
7. Les différentes réunions	
Les réunions de préparation.....	11
Les réunions pendant le centre.....	11
8. Le rôle de chacun	
La directrice.....	11
Les animateurs.....	12
9. Evaluation.....	13

Annexes.....18

1. Descriptif de l'accueil de loisirs

Situation géographique

L'accueil de loisirs se fera dans l'école Alphonse Theeten de Noyelles-lès-Seclin.

Dans le cadre de celui-ci, la directrice et ses animateurs disposeront de plusieurs salles réparties comme suit : deux salles d'activités, deux salles de jeux, deux cours extérieures et un parc de jeux extérieur.

Adresse :

9 rue du Marais.
59139 Noyelles-lès-Seclin.
Tél. : 03.20.32.37.78.

Les dates

L'accueil de loisirs se déroulera du mercredi 04 septembre 2019 au mercredi 01 juillet 2020.

Le public

Les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs sont issus en grande majorité de la commune de Noyelles-Lès-Seclin. Les enfants accueillis sont âgés de 2 ans et demi (scolarisés) à 11 ans. La capacité d'accueil est d'environ 40 enfants.

En fonction de l'effectif, les enfants sont mélangés ou non (3/5 ans - 6/11 ans) toute tranche d'âge confondue lors de ces mercredis récréatifs.

Les équipes

*L'équipe pédagogique se compose d'une directrice-animatrice et de plusieurs animateurs . Elle est constituée autour d'un projet commun et préparant ensemble l'accueil de loisirs. L'équipe sera susceptible de s'agrandir en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Taux : 1 adulte pour 12 enfants au dessus de 6 ans

1 adulte pour 8 enfants en dessous de 6 ans

Une directrice BAFD : Laurence Degrave (diplômée BAFA, BP JEPS LTP, DEJEPS DPTR et PSC1 également)

Une équipe d'animation composée de :

- Une animatrice diplômée BAFA et PSC1 Laurence DEGRAVE
- Une animatrice diplômée BAFA et PSC1 Florence (née Cosyns)Faucher
- Un animateur diplômé BPJEPS APT et PSC1 Zakir Salhi
- Une animatrice diplômée BAFA Planquart Léa

*L'équipe technique composée du personnel d'entretien de la Mairie.

2. Accueil de loisirs de Noyelles-Lès-Seclin : rappel des objectifs éducatifs du PEDT

-Contribuer au développement du savoir-être et du savoir-faire des enfants et des jeunes.

Que l'enfant ou le jeune soit sensibilisé au respect de lui-même et de sa santé, amené à respecter la différence, à être acteur du vivre ensemble. Apprentissage par l'activité

-Favoriser la prise d'initiatives et de responsabilités, encourager à l'autonomie.

Que l'enfant ou le jeune puisse exprimer ses envies, ses idées et être accompagné pour la réalisation de projets à sa mesure

-Encourager l'expression artistique et l'ouverture vers l'extérieur.

Que l'enfant ou le jeune puisse découvrir d'autres cultures, s'exercer à une diversité d'approches artistiques et d'expression de soi, en continuité ou en complémentarité aux parcours de l'institution scolaire.

-Bien-être et Plaisir

Que l'enfant ou le jeune soit respecté dans ses besoins après l'école, le collège et le lycée (détente, adaptation,...) dans son rythme du moment. Apprentissage par le jeu

Mairie de Noyelles-Lès-Seclin Place Alexandre Gratte 59139 Noyelles-Lès-Seclin Téléphone : 03 20 90 01 75
--

3. Les objectifs pédagogiques

I. Respecter les besoins essentiels des enfants

Ces besoins essentiels se traduisent par :

-Le respect du rythme de vie de chaque enfant (Cf journée type détaillée plus bas) :

-Le respect de l'hygiène de chaque enfant :

▪Le passage au toilette: l'équipe veillera à ce que chacun se lave bien les mains après chaque passage au toilette.

▪Le repas du midi et le goûter : l'équipe veillera à ce que chaque enfant se lave les mains avant manger et dès que c'est nécessaire.

▪Les vêtements: l'équipe veillera à ce que chaque enfant porte sur lui ou a dans son petit sac à dos des vêtements adaptés pour les activités de la journée et en fonction de la météo également.

-Garantir la sécurité physique et affective de l'enfant, avec une attention particulière pour l'enfant qui fréquente la structure pour la première fois.

II. Apprendre à vivre ensemble

Nous allons (adultes et enfants) évoluer dans un univers commun et donc vivre en collectivité.

- discussion des règles de vie collective
- permettre l'expression, l'échange lors des repas, des temps informels et du temps calme.
- recueil des attentes de chacun : temps de paroles et d'échange pour les enfants après les activités
- respect de l'autre: la sieste, son rythme de vie, ses affaires, ses différences physiques, éducatives, culturelles et religieuses...
- discussion autour des problèmes
- favoriser l'entraide
- gestion des conflits
- respect du matériel et des locaux mis à notre disposition

III. Développer l'imaginaire et la créativité de l'enfant

- Diverses activités manuelles, d'expressions, sportives ou artistiques leur seront proposées.
- Expression de soi : Jeux de rôles, inventer ou raconter des histoires, déguisements
- Chaque thématique abordée les plongera dans un imaginaire différent.
- Les enfants seront amenés à créer seul en autonomie ou en groupe (entraide mutuelle)

IV. Rendre les enfants acteurs de leur temps de loisirs

Afin que chaque enfant puisse vivre pleinement ce temps de loisirs, l'équipe pédagogique veillera à encourager l'enfant dans ses initiatives. Elle lui donnera les moyens de « faire seul » et lui fera confiance. Les règles de vie définies ensemble dès le début de l'accueil de loisirs mettront clairement en évidence le cadre dans lequel il pourra exercer ses libertés.

L'équipe fera en sorte que chaque enfant puisse:

- participer activement à la vie quotidienne de l'accueil de loisirs (le responsabiliser)
- développer sa prise d'initiative et de responsabilité
- prendre des décisions individuelles et collectives
- faire des choix (entre plusieurs activités par exemple)
- être une force de proposition ou du moins donner son avis de façon générale
- devenir le plus autonome possible en fonction de ses capacités
- apprendre à gérer son temps calme et son temps libre

V. Susciter l'investissement des parents au sein de la structure d'accueil

- En se donnant des outils et du temps pour créer des liens avec les familles (installer un coin « café », les inviter à entrer, voir ce que leur enfant a fait...)
- En créant des moments privilégiés : spectacle, exposition, goûter animé...
- En faisant appel aux compétences des parents
- En les valorisant
- En maintenant la cohérence entre l'équipe pédagogique et les parents
- En encourageant les animateurs à dialoguer avec les parents.

VI. Découvrir d'autres personnes, d'autres lieux, de nouvelles relations = s'ouvrir sur l'extérieur

- En associant des associations dans différentes animations au cours de l'année scolaire (Exemple « Les Papillons Blancs » de Lille)
- Partager des temps d'animation et de convivialité avec les personnes âgées du village
- Favoriser l'ouverture culturelle (musées, exposition, théâtre ...)

4. Les sorties extérieures

Les sorties extérieures seront ou non liées à la thématique du moment. Une sortie ou deux seront prévues entre chaque période de vacances scolaires.

5. Les animations

L'équipe d'animation aura pour mission de développer le savoir-être et valoriser le savoir-faire de chaque enfant et jeune de façon individuelle comme collective. Le rythme d'évolution de chacun doit être pris en compte. Au cours des différentes animations, chaque enfant sera mis en valeur. Les jeux sportifs par exemple seront organisés par l'équipe d'animation dans un climat de fair-play et de respect de l'autre. Chaque enfant sera libre de créer et inventer selon sa propre imagination.

Toutes les animations doivent être pensées et préparées avant le centre par l'ensemble des animateurs. Chaque animateur aura la responsabilité de plusieurs animations. Il est nécessaire de faire parvenir l'ensemble de ces données à l'équipe d'animation avant le début de l'accueil de loisirs afin que chacun puisse se préparer au mieux. Si la préparation de ces animations se fait de façon interactive entre les animateurs avant même le début du centre, la qualité de l'accueil de loisirs n'en sera que meilleure, chacun ayant apporté ses compétences et se sentant impliqué dans les animations.

Les jeux viendront rythmer le centre autour d'un univers imaginaire pour faire vivre aux enfants des instants magiques. Ils prendront en compte les ressources intellectuelles et les connaissances en fonction de l'âge de chacun.

La place du choix dans les activités

Les enfants sont censés participer aux activités et l'équipe est là pour leur en donner l'envie. Cependant, il peut arriver qu'un enfant ne veuille pas faire l'activité, il sera alors important de le prendre à part et de lui accorder un moment d'écoute pour en comprendre les raisons et essayer de trouver des solutions adaptées. Attention, cependant à l'effet de groupe que cela peut entraîner ! Il faudra savoir faire la différence entre un caprice et un réel malaise. Il sera important d'en discuter au sein de l'équipe.

Le planning

Le planning est travaillé en amont de l'ouverture de l'accueil de loisirs entre l'équipe d'animation et la directrice. Une thématique différente abordée entre chaque période de vacances scolaires.

Les thématiques choisies pour l'année scolaire 2019/2020 sont :

- Mois de septembre : Noyelles TV
- Mois d'octobre : L'Art Attitude
- Mois de novembre : Novembre,douceurs,saveurs !
- Mois de décembre : Un hiver enchanté
- Mois de janvier : La foire aux associations

- Mois de février : Jeux en tout genre
- Mois de mars : Le Monde de Disney
- Mois d'avril : « Faites vos jeux ! »
- Mois de mai : Les cuistots des tropiques
- Mois de juin/début juillet : Sur un air de ... vacances

6. L'organisation de l'accueil de loisirs

Les inscriptions

Les inscriptions se font par Internet où les parents doivent remplir la fiche d'inscription (2019/2020), la fiche sanitaire de leur enfant et signer le règlement intérieur pour donner leur accord sur l'organisation de l'accueil de loisirs.

Les horaires

Une garderie est proposée aux enfants le matin de 7h30 à 9h00 puis le soir de 17h00 à 19h00. La garderie est faite par le personnel de Mairie.

Journée type

Journée type est donnée à titre indicatif, elle pourra être modifiée en fonction du rythme des enfants et des activités.

7h30 – 9h00	Garderie
9h00 – 9h30	Accueil échelonné/ Accueil parents
9h30–10h00	Temps commun avec le groupe et l'animateur référent
10h00 – 11h30	Activités diverses (temps d'animation)
11h30 – 12h00	Temps libre ou suite temps d'animation
12h00 – 13h00	Cantine
13h00 – 14h30	Temps calme
13h15 – 14h30/45	Sieste pour les maternelles (si souhait des parents)
14h30 – 16h00	Activités diverses (temps d'animation)
16h00 – 16h30	Goûter
16h30 – 17h00	Bilan de la journée avec les enfants (Forum)
17h00	Départ des enfants
17h00– 17h30 et +	Réunion d'équipe

Les repas et régimes alimentaires

Le temps du repas est un temps d'échange entre les enfants et les animateurs. Les animateurs mangeront avec les enfants. L'alimentation est de qualité, équilibrée. Le repas est un moment d'éducation à la santé : soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré. Les enfants seront largement encouragés par les animateurs à goûter à tout et à manger en quantité suffisante. Une attention particulière sera portée à ce que chacun mange à sa faim, que personne ne joue avec la nourriture, que personne ne gâche, que personne ne se lève sans raison, que le bruit reste tolérable et que les assiettes soient correctement débarrassées.

Si un enfant ne veut pas manger tel ou tel plat, mais qu'il mange suffisamment en général, je ne le force pas, je « lâche l'affaire ». Si en revanche un enfant ne mange pas suffisamment, je l'incite à se rattraper sur ce qu'il aime. S'il refuse, je ne le force pas par contre si la situation se prolonge plusieurs jours, la directrice se devra d'en informer les parents.

La directrice préparera une synthèse des recommandations et des obligations pour chaque enfant (allergies, régimes alimentaires spécifiques). Cette synthèse sera mise à disposition des animateurs.

Le goûter

La directrice achètera les goûters des enfants. Elle et/ou les animateurs prépareront le goûter de l'après-midi. Les animateurs accompagnent les enfants sur ce temps d'échanges, de dialogues, il permet au groupe de se constituer (sans nier les individus qui le composent). C'est aussi le moment où sont discutées les activités de la journée, la vie du centre, les règles de vie et où sont émis des souhaits et idées sur les activités. Le goûter s'effectuera dans la cantine ou à l'extérieur de l'accueil de loisirs lors d'une sortie.

Les temps libres

Le temps libre ne veut pas dire repos pour les animateurs. Ceux-ci n'arrêteront pas d'exercer leur vigilance et veilleront à ce que les enfants ne fassent pas n'importe quoi. Ils proposeront également des activités calmes pour les enfants qui le souhaitent. Présence, répartition homogène et contrôle sont les maîtres mots de ces différents temps.

Il est important de faire comprendre aux enfants que ce moment doit permettre une récupération pour ceux qui en ont besoin et un choix de possibilités d'activités pour les autres (jeux divers, lecture, dessin,...).

Le temps calme

Moment pour les maternelles de faire la sieste (si souhait des parents) et pour les autres enfants, c'est un moment de repos, de détente.

La santé et les soins

L'équipe d'animation et la direction respectera scrupuleusement les consignes des parents pour le suivi médical de leur enfants (fiche sanitaire, ordonnance donnée, consignes orales, PAI). La direction informera systématiquement la famille si son enfant est souffrant pour venir le rechercher au plus vite. **Nous ne délivrerons aucun médicament sans un avis médical.**

La directrice affichera les numéros de téléphone d'urgences qui sont:

*Directrice de l'accueil de loisirs Laurence DEGRAVE 06 68 28 56 83

*119 « Allo enfance maltraitée »

*114 Lutte contre les discriminations

*113 Drogue, alcool, tabac info service

*112 Toutes urgences

*Samu 15

*Pompiers 18

*Gendarmerie 17

*DDCS 03 20 18 33 33

- *ARS, Cellule régionale de veille, d'alerte et de gestion sanitaires 03 62 72 77 77
- *Direction départementale de la protection des populations 03 28 07 22 00
- *La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Nord-Pas-De-Calais ; UT du Nord Lille 03 20 12 55 69
- *Service départemental de Protection Maternelle et infantile 03 59 73 59 59
- *UTPAS de Lille-Sud 03 20 85 32 40
- *Hôpital de Seclin 03 20 62 70 00
- *CHRU de Lille 03 20 44 59 62
- *Centre Anti-poison de Lille 08 25 81 28 22
- *Médecine du travail 03 20 30 11 91
- *Inspection du travail 03 20 12 55 55
- *Mairie de Noyelles-Les-Seclin 03 20 90 01 75
- *Ecole A.Theeten 03 20 32 37 78

Les vêtements

Pour tous les enfants mais plus spécifiquement pour les maternelles, l'équipe d'animation et la direction demanderont aux parents d'apporter un petit sac à dos où dedans nous demanderons qu'ils mettent des vêtements de rechange (si petit accident durant la sieste ou vêtement troué lors d'une activité par exemple), un doudou pour les enfants faisant la sieste, et un kway si pluie.

Le téléphone

Du côté des animateurs, l'utilisation du portable est interdite sur le centre en présence des enfants. Il pourra par contre être utilisé en sortie ou en cas de problème et pour prendre quelques photos à certains moments de la journée.

La cigarette, l'alcool et la drogue

Interdit ! Tout enfant surpris à ne pas respecter le règlement dans ce domaine sera convoqué par la directrice et des décisions le concernant seront prises avec l'accord des parents.

Pour les animateurs, drogue et alcool interdit! Si l'équipe comporte des animateurs fumeurs, il est interdit de fumer pendant l'exercice de ces fonctions et en présence des enfants.

Les transports

Lors des sorties extérieures dans le cadre de l'accueil de loisirs, le transport se fera par autocar (Catteau Voyages).

La communication

Les plannings d'activités sont affichés chaque mois à l'entrée de l'accueil de loisirs et donnés en main propre aux parents des enfants qui le souhaitent.

Ils sont également disponibles sur le site internet de la Mairie .

L'équipe d'animation et la directrice sont à la disposition des parents, pour donner toutes les informations et les renseignements nécessaires.

7. Les différentes réunions

Les réunions de préparation

Les réunions de préparation seront prévues avant le début du centre de 8h30 à 9h00. Il est indispensable que chacun puisse se rencontrer et échanger avant le commencement de l'accueil de loisirs.

En amont, chaque animateur aura réfléchi sur l'organisation de l'après-midi même pour préparer au mieux la ou les animations prévues dans les meilleures conditions possibles.

Les enjeux d'une réunion de préparation sont :

- *Instaurer une dynamique de groupe, rassurer et motiver les animateurs, éviter les désistements.
- *Détecter un éventuel problème de recrutement et pouvoir remplacer un animateur avant le centre.
- *Amorcer la préparation des animateurs

Les réunions après les mercredis récréatifs

Réunion bilan après le départ de tous les enfants le soir (17h00) : Points importants à signaler sur la journée, organisation des animations de la séance prochaine.

C'est un temps de concertation, de bilan, de planification.

Les réunions seront menées par la directrice. Elles ne dureront pas trop longtemps pour que chacun puisse intervenir le plus efficacement possible sur le bilan de la journée et la préparation de la prochaine séance.

8. Le rôle de chacun

La directrice

- Elle conçoit le projet pédagogique avec le soutien de son équipe d'animation et le conduit à son terme en cohérence avec le PEDT.
- Elle constitue et conduit une équipe en fonction des compétences et connaissances de chacun autour de ce projet pédagogique.
- Elle met en place et participe aux temps des réunions hebdomadaires et à des bilans individualisés en fin de chaque mois de centre.
- Elle établit un relationnel avec les enfants.
- Elle coordonne l'équipe pédagogique : animation et technique et veille à ce que toutes les activités pratiquées respectent les conditions de sécurité établies par la réglementation du centre et des prestataires.

- Elle instaure des modes de relation facilitant les prises de responsabilité individuelles et collectives dans une perspective d'autonomie des personnes.
- Elle adapte ses pratiques aux besoins de l'organisateur et aux attentes des familles.
- Elle organise la vie collective des enfants et de l'équipe d'animation en respectant les rythmes de vie et les différences de chacun.
- Elle évalue son action en prenant en compte les remarques de l'équipe et en rend compte afin d'en tirer des enseignements pour ses actions à venir.
- Elle a un rôle de formation et d'évaluation de l'équipe d'animation tout au long de l'année scolaire.
- Elle est garante de la sécurité physique et morale des enfants et des animateurs. Elle se tient à la disposition des familles et de l'organisateur.
- Elle veille à ce que la relation animateurs-enfants soit correcte (langage, tenue vestimentaire, approche des enfants). L'adulte doit rester à sa place d'adulte et avoir une place de référent et non être le copain de l'enfant même s'il est proche de lui.
- Elle gère le budget pédagogique et exerce un contrôle sur le travail des animateurs. Elle veille à la préparation des activités et à la mise en place par l'équipe du planning. Elle s'occupe de l'organisation du centre et des sorties.
- Elle accomplit toutes les démarches administratives nécessaires au bon fonctionnement du centre, tient à jour les dossiers administratifs et assure les relations avec les membres du personnel de la mairie, les prestataires et les familles.

Les animateurs

L'animateur a un rôle d'animation et d'éducation vis-à-vis des enfants. Il est un adulte réfléchi et responsable, il doit se comporter comme tel car il est une référence pour les enfants. L'ensemble de l'équipe doit être cohérente dans ses propos et dans ses actes. Il sera demandé à chacun :

- *D'être vigilant sur la sécurité physique, morale et affective des enfants
- *D'assurer une communication constructive avec le groupe en prenant des initiatives et des responsabilités et en étant à l'écoute des enfants
- *De veiller au respect et à la compréhension des règles établies lors de l'accueil de loisirs
- *De donner un aspect positif et constructif de l'animation en proposant des activités ludiques, variées et motivantes
- *De prendre en compte chaque enfant comme individu à part entière et donc, de développer ses propres facultés d'écoute et d'observation
- *De prendre connaissance du projet pédagogique du centre et en assurer son application. Chaque activité qu'ils proposeront sera un moyen permettant d'atteindre des objectifs éducatifs
- *De respecter la législation : la responsabilité civile et pénale de l'animateur est engagée
- *De veiller au respect du matériel et des locaux.

*D'élaborer des projets d'activités adaptés à son public.

*De rendre compte de leurs actes auprès des enfants, des parents, de sa hiérarchie

*D'avoir l'esprit d'équipe, ils communiquent avec leurs collègues, font circuler l'information.

*De savoir faire face en toutes circonstances (effectif enfants, météorologique...).

*D'être polyvalent, dynamique, consciencieux, organisé et ponctuel.

Les animateurs jouent un rôle central sur un centre, ce ne sont pas seulement les simples accompagnateurs de groupe !

9. Evaluation

L'évaluation est le moyen qui permet à chacun des acteurs de la vie de l'accueil de loisirs de se positionner par rapport à des objectifs énoncés en amont, de prendre conscience des différentes évolutions de ceux-ci et de se réadapter en fonction des différents objectifs visés.

Exemples de questions se posant pour évaluer au mieux le projet pédagogique :

Les activités étaient-elles adaptées aux objectifs pédagogiques annoncés ?

Les objectifs pédagogiques ont-ils été atteints ou non ? Pourquoi ?

Est-ce qu'il y a une cohérence entre les objectifs, la démarche pédagogique et les moyens matériels et humains mis en œuvre ?

Ce projet pédagogique sera évalué de la manière suivante :

Evaluation quantitative :

Effectif du groupe d'enfants de l'accueil de loisirs des mercredis récréatifs

Nombre d'activités nouvelles ou non proposées sur la thématique

Nombre de retours positifs (parents, équipe d'animation, enfants et Mairie)

Nombre de retours négatifs (parents, équipe d'animation, enfants et Mairie)

Nombre de réunions d'équipe

Nombre d'entretiens individuels avec la Mairie

Nombre d'entretiens individuels avec les animateurs

Evaluation qualitative :

Evolution des enfants au sein du groupe (esprit d'équipe, investissement dans les activités, etc.)

Retours des parents, des enfants sur la qualité des activités

Retours des parents, des animateurs et de la Mairie sur le fonctionnement général du centre

Pertinence des réunions d'équipe

Modalités d'évaluation :

Réunions hebdomadaires de préparation de l'accueil de loisirs (avis, remarques, suggestions sur le projet pédagogique, élaboration du programme d'activités chaque mois, organisation des mercredis récréatifs en détail, etc.)

Réunions hebdomadaires après l'accueil de loisirs sur le bilan de la journée

Bilan de la journée effectué avec les enfants par les animateurs (Forum)

Grille d'évaluation animateur (si animateur stagiaire)

Temps d'échanges réguliers avec les familles

Bilan collectif (équipe d'animation et directrice) le dernier mercredi de chaque période de vacances scolaires

Objectifs pédagogiques	Critères d'évaluation (indicateurs quantitatifs et qualitatifs)	L'objectif a-t-il été atteint ?	Analyse
1. Respecter les besoins essentiels des enfants	<ul style="list-style-type: none"> *Organisation de la journée type (temps des animations/Temps calme/Temps libre/Temps du Goûter) *Veiller à l'hygiène des enfants, vigilance de chaque instant. *Attention particulière pour les enfants fréquentant la structure pour la première fois *Etre à l'écoute des enfants *Veiller à la sécurité physique, morale et affective de l'enfant *Réunion hebdomadaire d'équipe sur le bilan de l'après-midi *Discussion hebdomadaire en groupe et/ou animateur- enfant 		
2. Apprendre à vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> *Elaboration des règles de vie collective pour le groupe en début d'année scolaire *Reprise de ces règles de vie à n'importe quel moment de l'année scolaire si soucis rencontré. *Discussion hebdomadaire en groupe 		

	<p>et/ou animateur- enfant</p> <p>*Discussion en groupe ou seulement avec l'enfant si des problèmes se présentent au sein de la structure (comportement, langage)</p> <p>*Désamorcer un conflit dans le calme et le respect de chacun/chacune</p> <p>*S'écouter les uns les autres</p>		
3. Développer l'imaginaire et la créativité de l'enfant	<p>*Participation active aux différentes activités proposées</p> <p>*Créativité des enfants par rapport à la thématique proposée</p> <p>*Nombre d'activités proposées en lien avec la thématique</p> <p>*Type d'activités (jeu sportif, activité manuelle, petits jeux, lecture de contes...)</p>		
4. Rendre les enfants et les jeunes acteurs de leurs vacances	<p>* Taux de participation atteint pour chaque activité : objectif visé 100%</p> <p>*Intérêt des enfants par rapport aux activités proposées</p> <p>*Responsabiliser les enfants à des tâches diverses (rangement du matériel, l'aide à la distribution du goûter,...)</p>		

<p>5.Susciter l'investissement des parents au sein de la structure d'accueil</p>	<p>*Taux de participation atteint pour chaque activité proposée aux parents : objectif visé 100 %</p> <p>*Intérêt des parents par rapport aux activités proposées</p> <p>*Responsabiliser les parents au sein même de certaines activités proposées</p>		
<p>6. Découvrir d'autres personnes, d'autres lieux, de nouvelles relations = s'ouvrir sur l'extérieur</p>	<p>*Intérêt des enfants vers l'ouverture sur l'extérieur, l'ouverture aux autres (public différent d'eux)</p> <p>*Diversité des animations, sorties proposées (culturelles, artistiques, sportives...)</p> <p>*Participation active aux différentes activités proposées</p>		

Annexes

Grille d'évaluation animateur

Préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

Fonction 1 : Assurer la sécurité physique et morale des mineurs	++	+	-	--
<ul style="list-style-type: none"> - Connaitre et être capable de mettre en place la réglementation (savoir où la chercher, se documenter) - Savoir repérer les dangers dans tous les lieux - Savoir réagir en cas d'urgence (Agir, Alerter, Avertir) - Etre capable de se montrer bienveillant (discuter/être à l'écoute des enfants, capable de nommer l'enfant, ...) - Etre capable de respecter le rythme de l'enfant (courbe d'intensité, respect temps de repos,...) - Mettre en place des rituels, repères spatiaux- temporels - Etre capable d'assurer le suivi sanitaire 				
Fonction 2 : Participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs	++	+	-	--
<ul style="list-style-type: none"> - Etre capable de renseigner les familles (journée de l'enfant, activités,...) - Communiquer avec le reste de l'équipe, le personnel, l'équipe UFCV, les élus,... - Etre poli, souriant, accueillant,... - Connaitre son public, sa structure et s'adapter - Accorder la même importance et le même respect à tous les acteurs de l'ACM (parents, élus, personnel de service, animateurs, directeur...) - Savoir s'appuyer sur la direction en cas de difficultés de communication 				
Fonction 3 : Participer au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif	++	+	-	--

dans le respect du cadre règlementaire des ACM				
<ul style="list-style-type: none"> - Savoir ce qu'est un PP - Construire un P.A. en lien avec le PP - Connaître et respecter le cadre règlementaire - Exprimer et transmettre ses valeurs - Oser partager ses points de vue pédagogiques et savoir entendre ceux des autres 				
Fonction 4 : Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités	++	+	-	--
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les règles élémentaires de l'hygiène et savoir les transmettre et les faire appliquer - Développer l'autonomie de l'enfant lors des temps de vie quotidienne (concept d'autonomie à développer par le directeur) - Etre capable d'inciter les enfants à goûter de tout, montrer l'exemple - Assurer le respect du rythme de l'enfant - Etre capable de recueillir et chercher des activités - Respecter le PSIALACRE - Développer l'autonomie de l'enfant lors des temps d'activités - Appliquer le laisser jouer, jouer avec, faire jouer et proposer à jouer 				
Fonction 5 : Accompagner les mineurs dans la réalisation de leur projet	++	+	-	--
<ul style="list-style-type: none"> - Etre capable de mettre en place des outils adaptés qui permettent aux enfants de proposer leurs idées/projets : documentation, fiches techniques, guides... - Etre capable de valoriser l'investissement des enfants (motiver, soutenir, encourager,...) - Prendre du recul pour une meilleure ouverture du champ des possibles, entendre l'avis et les souhaits des enfants - Laisser un temps de réflexion sur le projet (besoins matériels, préparation, recherche, ...) - Savoir s'adapter aux différents types de public - Savoir dire ses difficultés à la direction 				

<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des temps qui favorisent les choix de l'enfant - Connaître l'enfant dans son individualité (attentes et besoins par rapport à la tranche d'âge) 				
--	--	--	--	--

D'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant :

De transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité	++	+	-	--
<ul style="list-style-type: none"> - Etre un adulte référent et responsable pour l'enfant - Respecter les règles d'hygiène - Sensibiliser les enfants à la citoyenneté dans la vie quotidienne (éteindre les lumières, fermer les robinets, ...) - Etre soi-même un modèle - Reconnaître l'individu dans le groupe - Construire ensemble les règles de vie 	-	-	-	-
De situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif	++	+	-	--
<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités en cohérence avec les objectifs du PP - Savoir pour qui on le fait, pourquoi on le fait, comment on le fait, ... 	-	-	-	-
De construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineur, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination	++	+	-	--
<ul style="list-style-type: none"> - Savoir prendre en compte l'avis de chacun - Etre force de proposition - Ecouter et prendre en compte les différents conseils donnés - S'intégrer dans l'équipe/ à la vie de l'équipe - Etre solidaire - Donner à l'enfant le droit de proposer, s'exprimer, de choisir - Instaurer un climat de sécurité et de confiance - Etre un repère 	-	-	-	-

D'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés	++	+	-	--
<ul style="list-style-type: none"> - Etre à l'écoute et observateur - Adapter son langage / posture / sa voix - Savoir gérer les conflits - Rebondir en cas d'imprévu 	-	-	-	-